Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20261012-D_2026_112-DE

Pont-Péan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
8 septembre 2026

Affichage :
Du 18 septembre au 17 décembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le cinq octobre conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Denis DUAULT, Marjorie SOURNAC LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Delphine SIRERA, Jérémie NOGUES, Yohann RADIN, Romain GUENO, Stéphanie BON, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Elisabeth PANARDIE, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSON, Pascal THEVENON, Maëlenn LE GUEN, Romane FARIA BRUNEL, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaelle GAUDE,

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Michel ENNESSER, Romain COLLIGNON, Laurent LEDUBY

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Jean-Michel ENNESSER a donné pouvoir à Denis DUAULT
Romain COLLIGNON a donné pouvoir à Jérémie NOGUES

SECRETAIRE : Marjorie SOURNAC LEMOINE

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026- 112 INTERCOMMUNALITE
Syndicat Intercommunal de Restauration - SIR – rapport d'activités 2025

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Le rapport annuel du Syndicat Intercommunal de la Restauration retrace les données financières, les ressources humaines, les activités de la cuisine centrale ainsi que les faits marquants pour l'année 2025.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient aux communes membres de présenter ce rapport en Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la présentation du rapport d'activités 2025

Pour copie conforme, en Mairie, le 14 octobre 2026.
Le Maire,

Mourad ZEROUKHI

MAIRIE DE PONT-PÉAN
35 Ille-et-Vilaine